



Becouze - Rouxel Tanguy  
(anciennement ROUXEL-TANGUY & ASSOCIÉS)

# Rapport de transparence 2025

Article D. 821-197 du Code de commerce  
*Exercice clos au 30 septembre 2025*

2C, allée Jacques Frimot  
Zone Atalante Champeaux  
35000 RENNES  
Tél. : 02 23 46 33 90  
Fax. : 02 23 46 33 95

ZA des Longs Réages  
Rue de la Prunelle  
22190 PLÉRIN

46, boulevard Émile Augier  
75016 PARIS  
(établissement secondaire fermé  
à compter du 31 août 2025)

# PRÉAMBULE

*Conformément à l'article D. 821-197 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes désignés auprès de personnes ou d'entités faisant appel public à l'épargne ou auprès d'établissements de crédit publient sur leur site internet, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport de transparence.*

À la date du 26 septembre 2025, le cabinet ROUXEL-TANGUY ET ASSOCIÉS a opéré une opération de rapprochement avec BECOUZE, acteur de l'audit et de l'expertise comptable.

Le présent rapport concerne le cabinet BECOUZE - ROUXEL TANGUY, dénommé ROUXEL-TANGUY ET ASSOCIÉS jusqu'au 30 septembre 2025, lequel est titulaire de mandats de Commissaire aux Comptes de personnes ou d'entités d'intérêt public. La présentation ci-après correspond à la situation antérieure au rapprochement avec le cabinet BECOUZE.

Pour plus d'informations sur BECOUZE, le lecteur pourra se référer au rapport de transparence publié sur le site internet de BECOUZE (rapport de transparence CROWE BECOUZE). Y figurent notamment la description du système interne de contrôle qualité de BECOUZE et la déclaration de son organe de direction relative à l'efficacité de son fonctionnement. Sont également présentés l'ensemble des entités juridiques de BECOUZE depuis le 26 septembre 2025, les implantations géographiques, le lien avec le réseau CROWE, sa gouvernance... Il est également précisé que l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 sera dédié à l'homogénéisation des procédures des différentes structures.

# SOMMAIRE

## 01

### LE CABINET ROUXEL TANGUY ET ASSOCIÉS

<b>1. Présentation du cabinet</b>	<b>4 à 6</b>
a. Implantations géographiques	4
b. Lignes de services proposées	4
c. Les alliances en France et à l'international	5
d. L'engagement des associés dans les instances	6
<b>2. Gouvernance</b>	<b>6</b>

## 02

### GESTION DES RISQUES DU CABINET

<b>1. Indépendance</b>	<b>7</b>
a. Description des procédures d'indépendance mises en place	7
b. Déclaration relative à la vérification interne de cette indépendance	7
<b>2. Contrôle qualité</b>	<b>8</b>
a. Description du système interne de contrôle qualité	8
b. Déclaration de l'organe de direction relative à l'efficacité du système interne	8
c. Contrôle qualité H2A	8

## 03

### ACTIVITÉS DU CABINET

<b>1. Répartition du chiffre d'affaires</b>	<b>9</b>
<b>2. Liste des clients offrant au public des titres financiers ou dont les titres financiers sont admis sur un marché réglementé</b>	<b>9</b>
<b>3. Liste des clients établissements de crédit</b>	<b>9</b>

## 04

### RESSOURCES HUMAINES

<b>1. Collaborateurs</b>	<b>10</b>
<b>2. Associés</b>	<b>10</b>
<b>3. Formation continue</b>	<b>10 - 11</b>
a. Politique du cabinet	11
b. Déclaration attestant le respect des obligations légales en matière de formation professionnelle	11

## 1. Présentation du cabinet

Le cabinet BECOUZE - ROUXEL TANGUY (anciennement ROUXEL TANGUY ET ASSOCIÉS) est une S.A.S. (transformation de la S.A.R.L. en S.A.S. le 22 septembre 2025) :

- Au capital de 609 796 €uros,
- Dont le siège est situé ZA des Longs Réages, rue de la Prunelle 22190 PLÉRIN,
- Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-BRIEUC sous le numéro 337 650 147 0040 - code 6920Z,
- Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de RENNES (Bretagne),
- Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes Ouest-Atlantique.

Son capital est intégralement détenu, directement ou indirectement, par des Commissaires aux Comptes personnes physiques inscrits sur la liste établie par le H2A, rattachés à la CRCC Ouest-Atlantique ou de PARIS.

### a. Implantations géographiques

Le cabinet développe son activité sur trois sites : SAINT-BRIEUC, RENNES et PARIS.

### b. Lignes de services proposées

Le cabinet propose les lignes de services suivantes :

Audit légal	Expertise comptable et suivi de gestion (tableaux de bord, reportings)
Commissariat aux comptes et autres missions légales	
Gestion sociale	Transaction services
Conseil en matière RH et gestion de la paie	Audits d'acquisition, transmissions, évaluations
Audit RSE	Révisions de coopératives
OTI DPEF et sociétés à mission	

## 1. Présentation du cabinet

### c. Les alliances en France et à l'international

Jusqu'en septembre 2025, le cabinet était un cabinet indépendant à taille humaine qui n'était membre ou adhérent d'aucun réseau au sens du Code de déontologie.

#### EN FRANCE

Avec trois autres cabinets, le cabinet détenait jusqu'au 18 décembre 2025 la société ACTHEOS, société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes dont le siège social est situé au 6, avenue du Coq 75009 PARIS.

Le cabinet était membre de l'association technique ATH, 1<sup>ère</sup> association technique française à laquelle participent 35 cabinets indépendants et 10 130 collaborateurs et associés.



ATH constitue une association technique qui assure une direction technique mutualisée pour ses membres en leur proposant notamment :

- Une veille technique et documentaire,
- Des formations de qualité adaptées aux besoins des membres,
- Un contrôle qualité annuel,
- Des outils accessibles via l'intranet,
- Des référentiels.

#### À L'INTERNATIONAL

Le cabinet était par ailleurs membre de TAG ALLIANCES depuis octobre 2015.

TAG ALLIANCES est l'une des plus grandes alliances multidisciplinaires de cabinets de services professionnels indépendants au monde, avec plus de 290 cabinets membres opérant dans plus de 110 pays.



Combinant **TAGLaw®**, **TIAG® (The International Accounting Group)** et **TAG-SP® (Strategic Partners)**, TAG ALLIANCES est une communauté mondiale axée sur les relations de cabinets juridiques, comptables et autres services professionnels, qui s'engage à fournir des services de haute qualité, rentables et à valeur ajoutée.

## 1. Présentation du cabinet

### d. L'engagement des associés dans les instances

Par ailleurs, les associés se sont historiquement engagés dans les instances professionnelles régionales et nationales (Vice-Présidence de la CRCC de RENNES, membre du Conseil de la CNCC, membre de la Commission Évaluation et de la Commission Banques, élu au Conseil régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Bretagne).

Le cabinet étant fortement impliqué dans le secteur coopératif, dont plus particulièrement les coopératives agricoles, les coopératives maritimes et les SCOOP, un associé assure la Présidence de la Commission Coopération agricole de la CNCC. Il a participé à ce titre aux travaux de l'ANC sur la refonte du plan comptable des coopératives agricoles et a été nommé par arrêté ministériel membre du Conseil supérieur de la coopération en tant que représentant de la CNCC. Le cabinet est également membre d'UNAGRI, association qui a pour mission la défense des intérêts professionnels de ses membres associés dans le domaine du commissariat aux comptes des sociétés coopératives agricoles, des SICA et, en général, de tout autre organisme agricole.

## 2. Gouvernance

Jusqu'à septembre 2025, la direction du cabinet était assurée par quatre associés Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes inscrits :

- Emmanuelle ROUXEL, Présidente de la société,
- Géraldine BLIN, Directrice générale,
- Murielle PEAN-HAMARD, Directrice générale,
- Jean-Philippe BOURDAIS, Directeur général.

À l'issue du rapprochement avec BECOUZE, la gouvernance du cabinet a été modifiée et adaptée à ce nouveau périmètre.

## 1. Indépendance

### a. Description des procédures d'indépendance mises en place

Le cabinet a mis en place des procédures destinées à éviter des situations de conflit d'intérêt ou de perte d'indépendance définies par le Code de déontologie de la profession.

Les principales règles définies dans ce cadre peuvent se résumer ainsi :

- Toute proposition de mission fait l'objet d'une procédure d'acceptation de mandat formalisée qui inclut notamment une procédure de contrôle de l'absence de conflit d'intérêt.
- Tout mandat de commissariat aux comptes fait l'objet d'une procédure d'examen annuel de maintien de la mission.
- Tous les contrats de travail des collaborateurs du cabinet contiennent une clause concernant l'indépendance.
- Les règles d'indépendance du Code de déontologie de la profession sont portées périodiquement à la connaissance des collaborateurs.
- Le cabinet suit les prescriptions de l'article L. 821-34 du Code de commerce en matière de rotation des associés signataires pour les dossiers concernés.

### b. Déclaration relative à la vérification interne de cette indépendance

Les procédures décrites ci-dessus relatives aux pratiques d'indépendance mises en place au sein du cabinet font l'objet d'une vérification de la part de la direction, sous forme :

- D'une application par les Commissaires aux Comptes des règles d'acceptation et de maintien des missions de commissariat aux comptes et des services autres que la certification des comptes conformément aux normes d'exercice professionnel,
- D'une déclaration d'indépendance signée par l'ensemble des collaborateurs intervenant sur les missions de commissariat aux comptes.

## 2. Contrôle qualité

### a. Description du système interne de contrôle qualité

Les procédures mises en place ont pour objectif de s'assurer que :

- Les missions sont réalisées dans le respect du Code de déontologie de la profession, et en conformité avec les normes et la doctrine professionnelles ainsi que les dispositions légales et réglementaires (y compris les dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme).
- Des ressources suffisantes et adéquates sont allouées aux missions de commissariat aux comptes selon la nature et la complexité des dossiers. Ainsi, toute acceptation de mission est subordonnée à une appréciation préalable, au regard des spécificités de celle-ci et de son environnement, sur la capacité du cabinet à conduire la mission dans des conditions satisfaisantes.
- Le contenu des rapports émis est en adéquation avec les diligences mises en œuvre et les observations formulées au cours de la mission.

### b. Déclaration de l'organe de direction relative à l'efficacité du système interne

L'ensemble des associés signataires est responsable de l'application des procédures participant à la correcte réalisation des missions d'audit légal.

Les associés déclarent que toutes les dispositions ont été prises pour mettre en œuvre les processus et moyens appropriés à la maîtrise de la qualité dans les missions d'audit légal dans le respect du Code de déontologie et des normes d'exercice professionnel.

### c. Contrôle qualité H2A

En application de la réglementation propre à notre profession, le cabinet fait régulièrement l'objet de contrôles qualité de la part des instances professionnelles. Le dernier contrôle de ce type réalisé par la Haute Autorité de l'Audit - H2A (ex-Haut Conseil du Commissariat aux Comptes - H3C) a porté sur des mandats 2023 du cabinet et a eu lieu en octobre 2024.

De plus, les cabinets membres d'ACTHEOS ont défini un plan de contrôle décliné dans les différents métiers dont l'audit. Ce plan de contrôle a été soumis au secrétariat général de l'association technique ATH dont le cabinet était membre.

Un responsable qualité a été désigné parmi les associés et a veillé au bon déroulement de la réalisation des contrôles conformément au plan de contrôle.

En ce qui concerne les dossiers non EIP, un contrôle qualité de niveau 1 était réalisé par des associés venant d'autres sites ACTHEOS bénéficiant d'une bonne expérience en audit tandis que le contrôle des dossiers EIP était délégué au secrétariat général d'ATH. Ce dernier contrôle a été réalisé au cours du quatrième trimestre 2024.

Une plateforme est mise à disposition des contrôleurs pour effectuer les contrôles qualité. Elle est préalimentée de questionnaires basés sur les critères ATH retenus chaque année. Il est possible pour les cabinets de retenir des critères différents.

Le résultat des contrôles de niveau 1 a fait l'objet d'un rapport de synthèse, analysé par le secrétariat général d'ATH qui effectue de son côté une synthèse des contrôles réalisés et effectue à son tour un contrôle qualité annuel de niveau 2.

## 1. Répartition du chiffre d'affaires

---

Le chiffre d'affaires du cabinet au titre du dernier exercice clos au 30 septembre 2025 est de **4,7 M€** et est réparti comme suit :

- Expertise comptable et conseil : 45 %,
- Audit - commissariat aux comptes : 55 % :
  - Société EIP :
    - Certification des comptes annuels et consolidés : 65 K€,
  - Revenus provenant de services autres que la certification des comptes autorisés et fournis à des entités qui sont contrôlées par le cabinet d'audit : 84 K€ dont 3 K€ pour la société EIP.

## 2. Liste des clients offrant au public des titres financiers ou dont les titres financiers sont admis sur un marché réglementé

---

Néant.

## 3. Liste des clients établissements de crédit

---

Le cabinet effectue une mission de contrôle légal de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DES COTES D'ARMOR (EIP non cotée).

## 1. Collaborateurs

Compte tenu de la répartition de l'activité du cabinet, les collaborateurs et associés dédiés à l'audit représentent plus de la moitié des effectifs dont quatre Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes diplômés et plusieurs Experts-Comptables stagiaires.

Les recrutements se font pour l'essentiel au niveau master de comptabilité contrôle audit ou d'école de commerce.

## 2. Associés

Le cabinet comporte 4 associés. Tous sont Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes diplômés.

La rémunération des associés est composée d'une rémunération fixe. Elle ne comporte aucune part variable liée au chiffre d'affaires réalisé auprès des sociétés dont l'intéressé assure le contrôle. Cette rémunération est complétée par un dividende et éventuellement une prime de bilan.

## 3. Formation continue

Les formations dispensées à l'équipe sont internes ou externes :

- Les formations internes sont dispensées par des managers et/ou associés ayant une connaissance et expérience dans les domaines concernés.
- Les formations externes sont conduites auprès de l'association technique ATH, de la Compagnie régionale ou nationale des Commissaires aux Comptes, de tiers agréés par la Compagnie ou des organismes reconnus (FOROM, AFGES...).

Outre les actions de formation, les équipes opérationnelles disposent d'une documentation appropriée permettant à chacun de formaliser les dossiers d'audit selon un référentiel homogène, conforme aux préconisations de la Compagnie des Commissaires aux Comptes. Un logiciel de commissariat, REVISAUDIT, est utilisé pour les missions d'audit légal, à l'exception de certains secteurs d'activité spécifiques ou de plus petites entités pour lesquels il n'est pas adapté. Basé sur le référentiel normatif de la profession, le logiciel procure un cadre professionnel sécurisé.

Par ailleurs, les collaborateurs élaborent, mettent à jour et partagent des outils techniques adaptés à la spécificité de certains secteurs d'activité, en conformité avec les normes professionnelles pour les aider et les sécuriser dans la mise en œuvre des diligences d'audit. Les outils EXCEL, DATASNIPPER et IDEA sont par ailleurs utilisés dans le cadre des missions de revue des procédures, d'analyse de données et de contrôle.

Cette documentation appropriée leur permet également de valider les options envisagées lors de l'arrêté des comptes, au regard des derniers textes légaux ou réglementaires. Chaque collaborateur en audit a accès à la documentation Navis de Francis Lefèvre, à la Revue fiduciaire comptable et à l'ensemble de la base documentaire de l'association ATH. Le cabinet est par ailleurs abonné à des documentations et bases de données spécialisées, adaptées à la spécificité de sa clientèle.

## 3. Formation continue

### a. Politique du cabinet

La formation continue des collaborateurs fait l'objet d'un plan de formation établi annuellement en fonction des besoins recensés notamment lors des entretiens annuels avec les collaborateurs et en cours d'année en fonction des spécificités des missions auxquelles ils participent.

Il en va de même pour les associés. La formation des collaborateurs et des associés a toujours été considérée au sein du cabinet comme un élément prioritaire pour le maintien d'un niveau de compétence et de qualité indispensable à la bonne conduite des missions et aux attentes des clients.

### b. Déclaration attestant le respect des obligations légales en matière de formation professionnelle

Le cabinet atteste respecter les obligations légales relatives à la formation professionnelle continue des Commissaires aux Comptes, telles que prévues à l'article L. 821-24 et aux dispositions réglementaires applicables du Code de commerce, ainsi que les dispositions réglementaires applicables du même code.

---

**Rapport de transparence édité le 26 janvier 2026,  
(anciennement ROUXEL-TANGUY & ASSOCIÉS)**

---



**Emmanuelle ROUXEL**



BECOUZE est un membre indépendant de CROWE GLOBAL. Chaque membre est une entité commerciale indépendante. BECOUZE et ses filiales ne sont pas responsables des actions ou omissions de CROWE GLOBAL ou d'un autre membre du réseau.